

Questions orales

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le député est libre d'affirmer ce qu'il veut; je lui rappelle, ainsi qu'à la Chambre, que le rôle spécifique du comité consultatif technique de l'offre et de la demande de produits pétroliers est d'assurer ce genre de communication entre les organismes du gouvernement et les milieux industriels afin de déterminer la situation de l'offre et de la demande de produits pétroliers à l'heure actuelle et tout au cours de l'hiver. A cet égard, mes fonctionnaires rencontrent régulièrement les représentants des sociétés. C'est pour nous le principal moyen d'être informés de l'offre actuelle et future; plus particulièrement, nous cherchons à savoir de l'industrie pétrolière ce qui attend les Canadiens cet hiver afin de déterminer les risques possibles...

● (1420)

Une voix: Pourquoi ne répondez-vous pas à la question?

M. Macdonald (Rosedale): ... dont j'ai donné les chiffres à la Chambre. Le député serait sûrement le premier à nous reprocher de ne pas avoir expliqué clairement les dangers possibles, si la situation devait s'avérer plus grave que prévu.

M. Stanfield: Après les tergiversations du ministre et son refus d'informer la Chambre, puis-je demander au ministre s'il compte se renseigner dès maintenant afin d'établir l'importance qu'il faut accorder à l'allégation que les pays fournisseurs de sources non arabes ont l'intention de recourir à la clause de force majeure et de déterminer ce qu'une telle mesure représente en barils de pétrole par jour? Peut-il faire ces démarches dès maintenant et en informer la Chambre?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je veillerai à ce que nous maintenions le contact avec l'industrie par le truchement du comité technique. C'est la seule façon raisonnable de maîtriser la situation.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre au sujet de l'article de force majeure. Peut-être obtiendrons-nous une réponse simple et directe.

Une voix: J'en doute.

Une voix: Oh, non!

M. Bell: Elle sera simple.

M. Lewis: Est-ce à dire que ses réponses se résument à ceci, monsieur l'Orateur? Qu'il n'a aucun indice, de quelle source que ce soit, qu'on ait l'intention de recourir à l'article de force majeure; qu'on lui a signalé qu'un article du genre existe dans les contrats entre les sociétés canadiennes et les fournisseurs, et que dans l'éventualité où on l'invoquerait, il en résulterait les conséquences dont il nous a parlé? Est-ce donc là la situation hypothétique qu'il

[M. Stanfield.]

a jugé nécessaire d'évoquer pour effrayer le peuple canadien?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, nous avons d'abord cherché à savoir de l'industrie à quels risques les Canadiens pourraient être exposés d'ici la fin de l'hiver. C'est pourquoi nous sommes allés aux renseignements; on nous a dit que si l'approvisionnement international continuait de baisser, une interruption pourrait se produire, et c'est en se fondant sur cette éventualité que nous avons calculé la diminution de l'approvisionnement. Voilà la situation, sans détours.

M. Lewis: Ai-je bien compris, d'après les réponses du ministre ces jours derniers, que ces supposés renseignements lui ont été transmis par les membres du comité consultatif qui font partie de l'industrie? Dans ce cas, depuis qu'on a commencé à poser ces questions lundi, a-t-il demandé à ces membres s'ils ont d'autres renseignements plus précis que ceux dont il a parlé jusqu'ici ou si la situation est la même qu'auparavant, c'est-à-dire qu'aucune société n'a indiqué qu'elle comptait faire des réductions?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, il semble bien que les sociétés n'ont manifesté aucune intention en ce sens.

Des voix: Oh, oh!

M. Macdonald (Rosedale): Nous sommes constamment en rapport avec l'industrie par l'entremise du comité, ce qui me semble le meilleur moyen de le faire.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence permet au député de York-Sud de poser une dernière question supplémentaire à ce sujet, puis elle donnera la parole au député de Témiscamingue.

M. Lewis: Merci, monsieur l'Orateur. Tous sont certainement d'accord pour que le ministre reste en contact avec l'industrie, mais beaucoup d'entre nous ne sont pas d'accord pour qu'il effraie le peuple canadien inutilement.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il s'engager maintenant à faire savoir régulièrement à la Chambre si quelque société fournisseuse a nettement signifié son intention et dans quelle mesure cela pourrait toucher l'approvisionnement en pétrole, afin que nous sachions quelles sont ces sociétés et que les Canadiens de même que les députés puissent être renseignés quotidiennement sur la situation et se rendent compte si les craintes qu'il a fait naître sont justifiées?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le député, j'en suis sûr, tient à ce que j'explique clairement aux Canadiens le genre de risque que nous courons. Si le député cesse de m'accuser d'apeurer les Canadiens chaque fois que survient un fait nouveau, je ferai de mon mieux pour le renseigner.